

L'ÉCONOMIE SOCIALE : UNE ÉCONOMIE DE SERVICES ET DE PROXIMITÉ

N° 183
MARS 2009

Services, santé, commerce...

L'économie sociale est un ensemble économique diversifié.

En Aquitaine, sans compter le monde agricole, 11 000 établissements emploient 100 800 salariés, soit 10 % de l'emploi régional.

Et 93 % des salariés travaillent dans des entreprises de services aux particuliers ou aux entreprises.

L'économie sociale est plutôt féminisée : les femmes y occupent 63 % des emplois contre seulement 44 % dans le reste de l'économie. Elles y sont aussi plus âgées.

Les salariés de l'économie sociale ont un salaire horaire proche de celui des autres salariés.

Ils travaillent plus souvent à temps partiel.

L'économie sociale intervient dans la plupart des activités de l'économie, à l'exception de l'industrie lourde. Elle se définit par des statuts particuliers et des valeurs de démocratie et de responsabilité sociale (*cf. encadré*). Au 31 décembre 2006, 10 923 établissements employeurs de l'économie sociale, hors agriculture, sont implantés en Aquitaine et emploient 100 800 salariés. L'économie sociale représente ainsi 10 % des établissements et de l'emploi salarié de la région, proportions semblables à celles observées au niveau national. Elle distribue 9 % de la masse salariale de la région.

Les activités de l'économie sociale s'exercent dans des secteurs très divers : production, commerce ou services, que ce soit à destination des entreprises ou des particuliers. Une grande majorité des salariés de

l'économie sociale est cependant employée dans des activités de services : 93 % contre 58 % pour le reste de l'économie.

Surtout des associations

Avec 85 % des établissements et 77 % des effectifs salariés, les associations constituent la principale forme statutaire de l'économie sociale. Fin 2006, les 9 260 établissements associatifs employeurs d'Aquitaine comptent 77 500 salariés. Les associations interviennent principalement dans les activités du domaine social (53 % des salariés), de l'éducation-recherche (17 %), des services aux particuliers (11 %), et de la santé (6 %).

Les mutuelles exercent dans les activités d'assurance de prévoyance et de santé, les fondations dans la santé et l'action sociale. Les coopératives ont des activités plus diversifiées que les autres familles : seulement 59 % des emplois relèvent d'une activité

Qu'est-ce que l'Économie sociale ?

Plus connue de nos concitoyens par le nom des familles qui la composent, l'**économie sociale** est le terme générique pour désigner les entreprises sous forme de **coopératives**, les **mutuelles**, les **assurances à caractère mutuel**, les **associations employeuses** et les **fondations** de l'économie sociale.

Les entreprises de l'économie sociale peuvent adopter cinq statuts juridiques partageant des traits communs qui les distinguent des autres entreprises, notamment les quatre valeurs qui sont au cœur de leurs projets :

- **Liberté d'adhésion** : chaque personne (individuelle ou personne morale) a la possibilité d'adhérer ou de se retirer du projet avec facilité, sauf dans les coopératives si d'importants investissements ont été réalisés par les adhérents.
- **Démocratie** : le mode de décision au sein de l'entreprise repose sur le principe "1 personne = 1 voix" en assemblée générale comme en conseil d'administration et non sur le principe "1 action = 1 voix".
- **Non-lucrativité** : cela ne signifie pas que l'entreprise ne dégage pas d'excédents de gestion, mais que ces excédents sont réinvestis dans la structure, dont les réserves impartageables constituent un gage de pérennité de l'entreprise.
- **Solidarité** : le principe de solidarité s'applique entre les membres de l'entreprise eux-mêmes, entre l'entreprise et ses bénéficiaires, mais aussi entre l'entreprise et son environnement (respect des principes du développement durable).

Les associations : première composante de l'économie sociale aquitaine en 2006

	Établissements	Salariés	Part sur ensemble (%)	
			Établissements	Salariés
Coopératives				
du domaine agricole	279	3 828	2,6	3,8
de crédit	812	7 895	7,4	7,8
de production	76	1 096	0,7	1,1
autres	147	3 096	1,3	3,1
Ensemble Coopératives	1 314	15 915	12,0	15,8
Mutuelles				
régies par le code de la mutualité	211	3 004	1,9	3,0
régies par le code des assurances	106	1 645	1,0	1,6
Ensemble Mutuelles	317	4 649	2,9	4,6
Associations				
du domaine social	1 893	40 758	17,2	40,5
du domaine éducation-recherche	1 066	13 672	9,8	13,6
de santé	141	4 551	1,3	4,5
sportives	1 934	3 630	17,7	3,6
de culture-loisirs	1 647	3 334	15,1	3,3
d'hébergement-restauration	258	1 326	2,4	1,3
de transports	181	453	1,7	0,4
de services aux entreprises	700	5 073	6,4	5,0
autres	1 441	4 738	13,2	4,7
Ensemble Associations	9 261	77 535	84,8	76,9
Fondations	31	2 737	0,3	2,7
Ensemble Économie sociale	10 923	100 836	100,0	100,0

Économie sociale : Répartition des établissements employeurs et des effectifs salariés selon les familles

Source : Insee - Clap 31/12/2006

Champ : Nomenclature Économie sociale (Cress-Insee) hors agriculture.

de services, 25 % sont dans les commerces de gros, 12 % dans l'industrie et 4 % dans le secteur de la construction.

Sept domaines d'activités, du social au commerce

Sept domaines d'activités se distinguent : l'action sociale, la santé, l'éducation-recherche, les activités financières, les services aux particuliers, les services aux entreprises et le commerce.

L'action sociale constitue le principal champ d'intervention de l'économie sociale (40 % des salariés). Elle est suivie par l'éducation-recherche (13 %), les activités financières (11 %) et la santé (6 %). Le domaine social regroupe 42 700 emplois. Il est animé principalement par les associations (96 % du total). L'éducation-recherche relève également d'associations investies dans la formation initiale, la formation continue et les autres activités éducatives (artistiques...). La santé (6 300 emplois) est prise en charge

principalement par les associations, ainsi que par les mutuelles et les fondations.

Les services aux particuliers sont également un domaine de prédilection des associations. Celles-ci interviennent principalement dans l'hébergement-restauration (1 400 emplois dans des maisons de vacances, des auberges de jeunesse...), le sport, la culture et les loisirs (7 000 emplois dans des radios associatives, bibliothèques, centres de loisirs, ligues sportives).

Les activités de services aux entreprises dans l'économie sociale sont réalisées pour l'essentiel au sein de coopératives. Elles s'exercent aussi sous forme associative par la mise à disposition de personnel (groupements d'employeurs, associations intermédiaires). Dans les coopératives, l'activité concerne principalement l'administration d'entreprise et l'ingénierie-études.

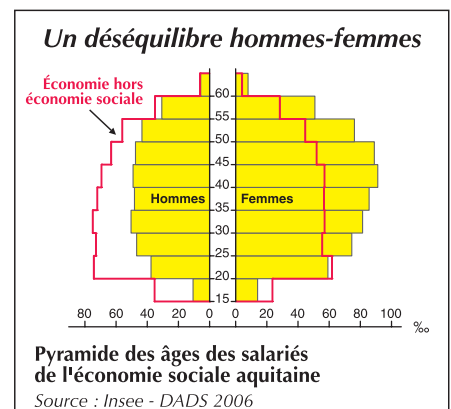
Au sein des activités commerciales, l'économie sociale se retrouve

essentiellement dans le commerce de gros. Celui-ci représente 87 % de l'emploi de l'ensemble du commerce dans l'économie sociale et seulement 32 % dans le reste de l'économie. Ces activités s'exercent principalement en coopératives et concernent la vente de produits agricoles et les services des centrales d'achat (Joué Club, Système U, Leclerc...).

L'économie sociale est très présente dans les activités financières : elle concentre 41 % de l'emploi salarié de l'ensemble des activités financières. Ses principaux acteurs sont les banques coopératives et les assurances à caractère mutuel, qu'il s'agisse de l'assurance des biens ou des personnes. À titre d'exemple, la Banque Populaire du Sud-Ouest, le Crédit Coopératif, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel figurent parmi les banques de l'économie sociale et la MACIF (Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France), la MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France), la MATMUT (Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes) et la Mutuelle des motards parmi les assurances à caractère mutuel.

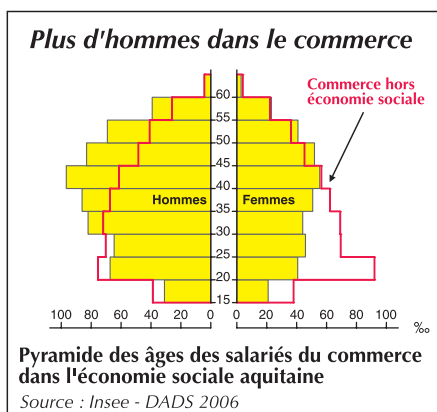
Les salariés, surtout des femmes, plutôt âgées

La pyramide des âges des salariés de l'économie sociale présente une double déformation par rapport à celle du reste de l'économie. La première est liée au déséquilibre homme - femme dans l'économie sociale en général, les mutuelles, les fondations et les associations en



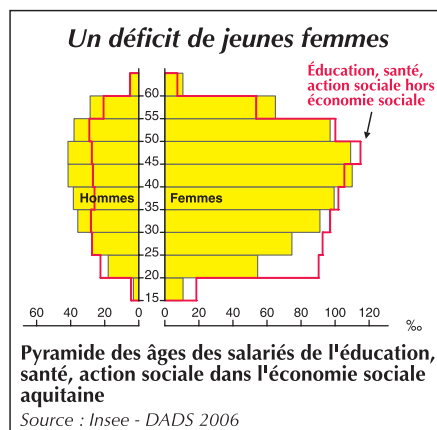
particulier. La seconde est liée à la plus forte présence de salariées âgées de plus de 30 ans. Les coopératives sont les seules à présenter un profil de salariés selon l'âge et le sexe proche de celui du reste de l'économie : une plus forte proportion d'hommes que de femmes dans des âges proches.

La composition par âge et sexe de la main-d'œuvre salariée de l'économie sociale est largement influencée par l'activité exercée. Le commerce en fournit un exemple. Les hommes y sont plus présents que les femmes, alors que dans le commerce du reste de l'économie, on constate une quasi-parité. Ce profil est lié directement à l'importance des activités de commerce de gros dans l'économie sociale.



Les femmes sont très nombreuses dans l'économie sociale. Sur 100 emplois, elles en occupent 63 (44 dans le reste de l'économie). La présence féminine est directement liée à la nature de l'activité exercée par les établissements. Les femmes sont en effet très présentes dans les activités de services. Les hommes sont majoritaires dans les coopératives (hors crédit), les associations d'aide par le travail et le sport. La parité est quasiment respectée dans le domaine de la culture et des loisirs et dans les services aux entreprises.

Les secteurs de l'éducation, la santé et l'action sociale sont massivement investis par les femmes, malgré un déficit chez les plus jeunes (moins de 30 ans en particulier).



Les principaux acteurs de l'éducation-santé-action sociale

- Enseignement : Collèges et lycées privés, Conservatoire national des arts et métiers.
- Santé : Instituts médicaux pédagogiques, Fondation Bagatelle, Institut Bergonié, Cliniques mutualistes...
- Formation pour adultes et enfants (INSUP Aquitaine, IFTIM-Institut de formation aux techniques d'implantation et de manutention).
- Ateliers protégés (CAT-Centre d'aide par le travail, ADAPEI-Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales, GIHP-Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques).
- Aide à domicile, crèches, accueil pour enfants en difficultés ou personnes âgées.

Des métiers multiples : travailleurs sociaux, éducateurs, personnels soignants, personnel pour la maintenance, la restauration, la sécurité...

Un tiers des salariés dépassent 45 ans

Les salariés de l'économie sociale sont plus âgés que ceux du reste de l'économie. Les plus de 45 ans y représentent 35 % de l'ensemble des salariés ; ils sont seulement 29 % dans le reste de l'économie. Inversement, les jeunes de moins de 26 ans sont en moindre proportion dans l'économie sociale. La faible présence des apprentis dans les entreprises de l'économie sociale (les coopératives industrielles et de construction n'étant pas très nombreuses) et

La part des plus de 45 ans plus importante dans l'économie sociale

Tranche d'âge	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble économie sociale	Hors économie sociale
Moins de 26 ans .	16,2	8,0	11,6	8,7	12,1	19,5
De 26 à 45 ans . .	50,7	54,0	53,3	46,7	52,8	51,5
Plus de 45 ans . . .	33,1	38,0	35,1	44,6	35,1	29,0
Ensemble.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Répartition des salariés par tranches d'âge en Aquitaine (%)

Source : Insee - DADS 2006

la méconnaissance des débouchés possibles par les jeunes diplômés peuvent expliquer en partie ce déficit de jeunes.

Dans certaines activités, les associations emploient du personnel plutôt âgé. C'est le cas pour l'aide à domicile, l'accueil des personnes handicapées, l'éducation-formation initiale, l'éducation-formation des adultes et la santé. Dans ces domaines, les personnes de plus de 45 ans représentent plus de 40 % des salariés. Au contraire dans le sport, l'hébergement-restauration ou les services aux entreprises, le personnel est plus jeune. Les moins de 26 ans y représentent de 17 % à 28 % de l'ensemble des personnes en poste.

Le personnel des fondations est plus âgé que la moyenne de l'économie sociale : la part des plus de 45 ans est plus élevée, celle des moins de 26 ans plus faible. La situation est proche dans les mutuelles. Le personnel des coopératives est généralement plus jeune.

Une structure socioprofessionnelle marquée par les activités exercées

L'économie sociale emploie une part plus importante de professions intermédiaires et d'employés. Les ouvriers sont moins représentés. Cette composition moyenne est largement influencée par la quasi-absence du secteur associatif dans les activités industrielles.

Au sein des associations, la qualification de l'emploi diffère selon l'activité exercée. Dans les activités d'aide à domicile, neuf salariés sur dix sont employés. Leur part est aussi très importante dans l'accueil des personnes âgées, les crèches-garderies, les "autres

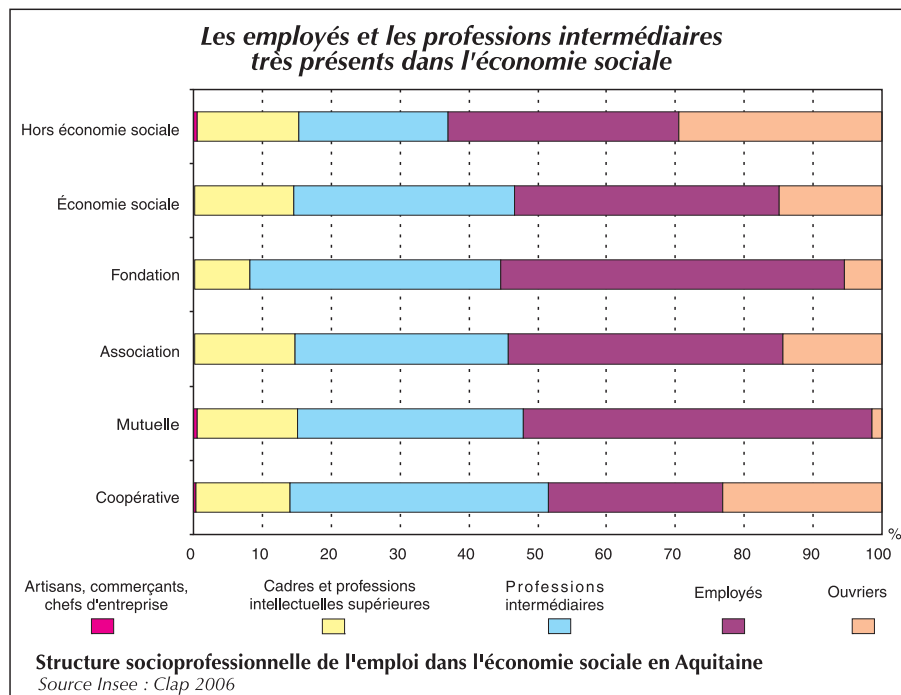
actions sociales", la santé ou l'hébergement-restauration. Dans la formation pour adultes et le sport, les professions intermédiaires sont surreprésentées. Les cadres sont très présents dans l'enseignement et le domaine de la culture et des loisirs. Dans les activités culturelles, le directeur a un statut de cadre et se trouve souvent être l'unique salarié permanent de la structure.

Les ouvriers sont en forte proportion dans les associations d'aide par le travail ou de services aux entreprises et dans les coopératives. Une exception : les coopératives de crédit, au sein desquelles les professions intermédiaires et les cadres sont surreprésentés. Les mutuelles régies par le code de la mutualité emploient majoritairement des employés. Celles régies par le code des assurances recourent plus fréquemment à des professions intermédiaires et des cadres. Les fondations occupent principalement des employés (un salarié sur deux) et des professions intermédiaires.

Un salaire horaire proche de celui du reste de l'économie

Le salaire net horaire moyen s'établit à 10,5 € dans l'économie sociale, soit un niveau proche du reste de l'économie (10,9 €). Il s'établit nettement au-dessus du SMIC horaire net - 6,40 € en 2006. Cette moyenne cache des disparités au sein des familles. Les salariés les mieux rémunérés sont ceux des mutuelles (13,1 €), suivis par ceux des coopératives (12,4 €) et des fondations (11,9 €). Les salariés des associations sont moins bien lotis avec une moyenne de 9,7 €.

Le salaire net horaire dépend de nombreux éléments, principalement la qualification de l'emploi, mais aussi l'âge du salarié, le secteur d'activité, la taille de l'établissement employeur. Les activités d'assurance génèrent le bon niveau de salaire horaire des mutuelles. Elles représentent 65 % de l'emploi des



mutuelles et assurent à leur personnel le salaire horaire le plus élevé de l'économie sociale (14,2 €). La proportion de cadres et professions intermédiaires y est très forte.

Dans les coopératives, la moitié de l'emploi relève d'activités de crédit. La part des cadres et des professions intermédiaires y est élevée et les salariés bénéficient d'un salaire net horaire moyen de 13,7 €.

Les fondations œuvrent essentiellement dans les activités de santé et d'action sociale. Le statut d'employé y est prépondérant. Six fois sur dix, les fondations sont des structures de plus de vingt salariés. Cette taille d'établissement offre une certaine stabilité aux salariés et leur permet d'acquérir de l'ancienneté. La forte part des salariés âgés explique un salaire horaire net moyen parmi les plus élevés.

Les associations rémunèrent de nombreux salariés dans de bas niveaux de qualification. Elles sont très souvent de petite taille : huit sur dix ont moins de dix salariés. Certaines associations impliquées dans l'insertion sociale et professionnelle rétribuent leur personnel sur la base d'aides plafonnées. Les

salaires horaires varient du simple au double. Les plus faibles sont ceux donnés par les associations d'aide par le travail (6,70 €), de crèches et garderies (7,8 €), de l'aide à domicile (8,2 €). En revanche, les associations de santé sont plus rémunératrices, avec 13,3 €. C'est également le cas des associations de formation continue des adultes et des autres activités éducatives (respectivement 12,3 et 11,3 €).

La durée des contrats, entre stabilité et saisonnalité

La durée des contrats de travail est un indicateur de la stabilité de l'emploi. Elle permet, au sein de l'économie sociale, de distinguer les activités pérennes sur l'année de celles qui connaissent un rythme plus irrégulier.

Dans les mutuelles, les coopératives ou les fondations, la durée moyenne des contrats sur l'année est de dix mois. C'est plus que dans le reste de l'économie, où elle se fixe aux alentours de neuf mois. Certaines activités du social offrent également une durée moyenne de contrat élevée. C'est le cas dans les activités d'accueil de personnes handicapées, d'aide par le travail ou de crèches-garderies. Cette

situation se rencontre aussi dans le secteur de la santé.

À l'inverse, d'autres activités présentent des durées plus faibles, signe d'une certaine saisonnalité de l'emploi. C'est le cas dans les associations des secteurs de l'hébergement-restauration, des services aux entreprises, de la culture et loisirs (8,5 mois) et du sport.

La durée des contrats augmente avec l'âge des salariés comme dans le reste de l'économie. Les salariés entre 46 et 55 ans connaissent la durée d'emploi la plus élevée. Dans le secteur associatif, la durée moyenne des contrats des plus de 55 ans est identique à celle de la tranche d'âge inférieure. La durée des contrats diffère peu pour les hommes et pour les femmes.

Des contrats "occasionnels" (durée très courte) se rencontrent aussi dans l'économie sociale. Ils correspondent à des activités ponctuelles (quelques heures). Ces contrats, qui comptent pour une part importante dans le nombre total de contrats annuels (32 %), sont plus fréquents dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie (22 %). Par contre, ils participent à hauteur de 2,3 % de la masse des salaires versés dans l'économie sociale ; c'est plus que dans le reste de l'économie (1,2 %).

Ces contrats "occasionnels" sont une particularité du secteur associatif. Ils concernent les associations de la

culture et des loisirs, du sport, ainsi que celles de l'éducation et autres enseignements (enseignements artistiques par des professeurs indépendants) ou l'hébergement-restauration. La part de ces contrats annexes dans l'ensemble des contrats de l'année varie de 50 % à 68 % dans ces activités.

Les autres familles de l'économie sociale y recourent peu. Les contrats occasionnels représentent 13 % des contrats des fondations, 9 % des coopératives et 8 % des mutuelles.

Une majorité de contrats à temps complet

Le travail à temps complet est majoritaire, mais il est moins fréquent dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie (61 % des salariés contre 78 %). Dans les coopératives, 88 % des salariés ont de tels contrats. Ils sont même 91 % dans les coopératives de production. Les mutuelles et les fondations se situent dans des situations intermédiaires : respectivement 78 % et 70 % de temps complet.

Dans les associations, la part des contrats à temps complet n'atteint que 53 %. Elle ne dépasse pas 34 % dans le secteur de la culture et des loisirs, où les besoins en main-d'œuvre sont souvent temporaires et de courte durée (intermittents). Elle s'établit à 24 % pour l'aide à domicile. Dans cette activité en particulier, les déplacements entre les

différents lieux de travail ne sont pas pris en compte dans le temps de travail des salariés. Il leur est donc difficile d'assurer un temps complet.

Seulement 5 % de contrats aidés

Les contrats aidés dans l'économie sociale représentent 5 % des emplois. Ils sont les outils de la politique mise en œuvre par l'État pour aider à l'insertion des personnes en difficulté sociale et professionnelle. En tant qu'acteur de cohésion sociale, le secteur associatif est particulièrement impliqué. Il l'est en premier lieu par le biais des associations d'aide par le travail, où ces emplois représentent 25 % des contrats. Il l'est en second lieu dans les domaines de la culture, de l'insertion par l'économique et des loisirs, du sport et des crèches-garderies, où les emplois aidés contribuent à hauteur de 5 % des contrats.

Cécile BOLLIER
Patricia JEAN

Méthodologie : Clap

Le système Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) a pour objectif de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Il est alimenté par différentes sources : le Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirène), les DADS (Déclarations annuelles de données sociales), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales) et les fichiers de paye de la fonction publique d'État. Les organisations sans salarié n'étant pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont mal connues du répertoire Sirène. C'est pourquoi le choix a été fait de ne prendre en compte que les établissements employant des salariés.

La DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent l'effectif salarié de chaque établissement, le montant des rémunérations versées et les caractéristiques de chaque salarié. Dans l'étude, le champ des DADS retenu couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents de l'État, de l'agriculture (secteur couvert mais très incomplet dans les DADS 2006), des services domestiques et des activités extraterritoriales. Les salariés pris en compte sont ceux qui résident en Aquitaine.

POUR EN SAVOIR PLUS...

• "L'économie sociale emploie un salarié sur dix en 2006"

Insee Première n° 1224-Février 2009

• "L'économie sociale"

Site www.insee.fr --> Thèmes -->

Economie --> Données détaillées/France

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

Les structures d'insertion par l'activité économique proposent à des personnes au chômage rencontrant des difficultés sociales et professionnelles un tremplin vers l'emploi, grâce à un travail rémunéré et un accompagnement adapté. Le secteur, ancré dans l'économie sociale et solidaire représente 13 474 salariés et compte 200 structures en Aquitaine, qu'elles soient associations intermédiaires, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, régies de quartier.

- 201 structures
- 13 474 salariés en insertion (soit 3 057 ETP)
- 810 salariés permanents
- 44 % de sorties vers l'emploi

Les dispositifs en Aquitaine

- 74 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- 44 Associations Intermédiaires (AI)
- 49 Entreprises d'Insertion (EI)
- 14 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- 12 Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- 8 Régies de Quartier (RQ)

La répartition des Structures de l'IAE par département

- Dordogne : 33 SIAE
- Gironde : 86 SIAE
- Landes : 27 SIAE
- Lot-et-Garonne : 27 SIAE
- Pyrénées-Atlantiques : 28 SIAE

Source : GARIE - Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Économique

Site : www.iae-aquitaine.org

La formation

- 8 224 stagiaires formés
- 702 772 heures de formation
- Plus de 7 millions d'euros engagés

La qualification dans l'aide à domicile en Aquitaine

- 4 608 salariés dans l'aide à domicile en 2007
- En 2007, 3 000 salariés de l'aide à domicile ont bénéficié d'une formation.
- En 2007, les entreprises de l'économie sociale de la branche aide à domicile ont consacré 1 480 800 €.
- Représentant 231 000 heures pour la formation.

Source : UNIFORMATION - partenaire formation professionnelle des associations, coopératives et mutuelles de l'économie sociale

Site : www.uniformation.fr